

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 16 JUILLET 2024**

Le seize juillet deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Plassay, sous la présidence de Monsieur Patrice BACHEREAU, Maire, pour la tenue d'une séance ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 11/07/2024.

Sont présents : M. Patrice BACHEREAU, M. Stéphane MAJEAU, M. Jean-Yves THOMAS, Mme Josiane MENARD, M. Jean-François BRUN, Mme Marianne DELPORTE, Mme Nicole CHEMINADE, M. Alain CLAUDON, Mme Michaëlle DEGRANGE M. Yvon DENIEUL, Mme Amandine MAIRE, Mme Marine MONGET, M. Bruno PAINSONNEAU, Mme Pascaline VINET

Ouverture de la séance : M. Patrice BACHEREAU, Maire, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19 h 10 pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour qui a été porté à la connaissance du Conseil Municipal par lettre de convocation.

A la demande du Maire, et à l'unanimité, il est ajouté à l'ordre du jour :

- Modification commissions communales
- Validation acte d'engagement architecte

**I - APPROBATION PROCÈS-VERBAL DU 28/03/2024**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**II - ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE**

Seule candidate au poste de secrétaire de séance, Mme Marianne DELPORTE est élue à l'unanimité.

**III - MAINTIEN D'UN ADJOINT DANS SES FONCTIONS**

Suite au retrait des délégations, de Monsieur Stéphane MAJEAU, 1<sup>er</sup> adjoint, par arrêté du 6 juillet 2024, le Conseil Municipal est informé des dispositions de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales qui précisent : « lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions. ».

S'agissant d'un élu du Conseil Municipal impliqué depuis des années dans l'administration communale, le Maire propose un vote à bulletin secret, pour se prononcer en toute discrétion, sur le maintien de Monsieur Stéphane MAJEAU, dans ses fonctions d'adjoint au maire.

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité le vote à bulletin secret.

Avec 11 voix contre et 3 absentions, Monsieur Stéphane MAJEAU, n'est pas maintenu dans ses fonctions d'adjoint au Maire, à compter du 16 juillet 2024.

Le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour et transmis au contrôle de légalité.

Le Maire ajoute que la place de quatrième adjoint, libérée mécaniquement par le mouvement du tableau, sera soumise au vote du Conseil Municipal, lors de la prochaine réunion.

#### IV - MODIFICATION COMMISSIONS COMMUNALES

Suite au retrait des fonctions d'adjoint de M. Stéphane MAJEAU, il est proposé de modifier le tableau des commissions communales 2020/2026, comme suit :

Commission du personnel : M. Jean-Yves THOMAS est nommé vice-président pour la gestion du travail des cantonniers.

Il est nommé également délégué au SDIS.

Le reste du tableau des commissions restent inchangés

#### V - POINT SUR MAISON RUE DU CALVAIRE

Le Maire, rappelle l'acquisition en 2022, par la commune, d'un bien immobilier sis 4 rue du Calvaire, cadastré section ZK 78, issu de la succession DIET.

Pour envisager de mettre en location ce bien, de gros travaux (notamment de toiture, et d'isolation), seront nécessaires, et ce qui nécessiterait une dépense importante pour la commune, de remise en état et aux normes.

Il est proposé de mettre en vente la maison pour un prix se situant entre 60 000 € et 70 000 €.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition, et autorise le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

#### VI - PRIME EXCEPTIONNELLE POUR MEDAILLE D'HONNEUR

Le Maire, informe le Conseil Municipal, que la médaille d'honneur communale a été décernée à Mme Véronique GROLAUD, pour 20 années au service de la collectivité.

Il propose ensuite de lui verser une prime exceptionnelle de 1000 €.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

#### VII - VIREMENTS DE CREDITS

Il est proposé d'effectuer les virements de crédits suivants pour mandater des dépenses sur le budget en cours.

OBJET	A PREVOIR	
	A Augmenter	A diminuer
65748 Subvention club tarot	100 €	
65888 autres		100 €
Travaux pôle santé	7 000 €	
Acquisition girobroyeur	1 700 €	
Maison 4 rue de calvaire		8 700 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité les virements de crédits proposés

**VIII - REHABILITATION BATIMENTS EN MAISON DES ASSOCIATIONS**

Le Maire présente au Conseil Municipal, l'avant-projet de la réhabilitation de bâtiments communaux en maison des associations et la proposition du cabinet MG+ architectes.

Le montant des honoraires calculé à un taux de 14,21% sur la base prévisionnelle des travaux, s'élève à 22 389,09 € HT soit 26 866,91 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres valide la proposition présentée par le Cabinet MG+ Architectes et l'autorise à déposer le permis de construire au nom de la commune.

Le Maire est autorisé à signer l'acte d'engagement avec le cabinet MG+ Architectes, et tout document afférent à cette affaire.

**IX - REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Mme Peggy AUGIER pour installer un Food-truck sur le chemin chevallet.

Vu l'arrêté du 26 juin 2024, autorisant Mme Peggy AUGIER à installer un Food Truck sur le domaine public et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer la redevance à 45 € mensuel à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024, pour occupation du domaine public par Mme Peggy AUGIER, et autorise le Maire à signer la convention.

**X - PRIX DE LA CANTINE SCOLAIRE 2024/2025**

Le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur le prix du repas à la cantine scolaire pour la rentrée 2023/2024, et rappelle qu'il est actuellement de 2,70 €.

Lors de la réunion du SIVOS, le comité syndical a proposé de porter le tarif à 2,80 €.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition et décide de fixer le prix à 2,80 € de porter le prix du repas à la cantine scolaire, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

**XI - VOTE SUBVENTION CLUB TAROT**

Le Maire, rappelle la délibération du 28 mars 2024, dans laquelle le Conseil Municipal, avait voté l'attribution des subventions accordées aux associations pour l'année 2024.

Il propose ensuite de verser une subvention de 100 € au club Tarot, qui avait été omis lors de cette délibération.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

**XII - MODIFICATION STATUTS DU SDEER**

Lors de sa réunion du 8 avril 2024, le comité syndical du SDEER a délibéré pour faire modifier les statuts du SDEER, dans le but que les groupements et établissements des communes membres du SDEER puissent bénéficier du service d'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Le Maire donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

- à l'article 2, après le deuxième alinéa du paragraphe consacré aux « activités accessoires », il est proposé de modifier l'alinéa suivant :

*« Sur demande des collectivités membres, de leurs groupements et de leurs établissements, le Syndicat peut accompagner leurs interventions et investissements dans le domaine de la maîtrise de la demande en énergie et plus particulièrement dans le domaine de la performance énergétique d'éclairage public, des bâtiments et des équipements publics, de l'achat d'énergies et du suivi et de l'optimisation des consommations énergétiques. »*

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par le comité syndical le 8 avril 2024.

### XIII - QUESTIONS DIVERSES

- Information sur la validation de la carte communale qui est applicable au 9 juillet 2024
- Prévoir une subvention en septembre pour la retraite aux flambeaux du 15 août 2024

Clôture de la séance :

Toutes les matières à soumettre à la délibération du Conseil Municipal étant épuisées et aucun membre ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire clôt la séance à 20 h 38.

MAJEAU Stéphane

THOMAS Jean-Yves

MENARD Josiane

BRUN Jean-François

CHEMINADE Nicole

CLAUDON Alain

DEGRANGE Michaëlle

DENIEUL Yvon

MAIRE Amandine

MONGET Marine

PAINSONNEAU Bruno

VINET Pascaline

La secrétaire de séance,  
DELPORTE Marianne

le Maire  
BACHEREAU Patrice